



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Budget principal

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 16 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents partenaires financiers chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget des collectivités. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à **2 068 438,00 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent **878 000€** des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à **1 747 950,00 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2026, en intégrant les résultats reportés de l'année 2025 et hors amortissements, le virement à la section investissement est estimé à 404 744,00€.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (1 118 158,00 € réalisé en 2025 et une prévision 2025 de 1 182 785,00€)
- Les dotations versées par l'Etat (557 196,16 € réalisé en 2025 et une prévision 2026 de 579 553,00€)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (139 050,59 € réalisé en 2025 et une prévision 2026 de 115 000,00€)

2. Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses		Recettes	
	Montant		Montant
Dépenses courantes	570 200,00€	Recettes de services, domaine, ventes diverses	115 000,00€
Dépenses de personnel	878 000,00€	Impôts et taxes	1 182 785,00€
Autres dépenses de gestion courante	11 750,00€	Dotations et participations	579 553,00€
Dépenses financières	75 000,00€	Autres recettes de gestion courante	85 000,00€
Autres dépenses	7 000,00€	Atténuation de charges	4 000,00€
Total dépenses réelles	1 647 950,00€	Recettes financières	2 100,00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 744,00€	Total recettes réelles	1 968 438,00€
Virement à la section d'investissement	404 744,00€	Excédent brut reporté	100 000,00€
Total général	2 068 438,00€	Total général	2 068 438,00€

Les dépenses de fonctionnement concernent pour moitié les frais de personnel. Cette proportion est passée de 56% à 50% en 10 ans indiquant des efforts en la matière sans changement radical du service apporté à la population. Les frais de gestion courante sont stables à 40% et les frais financiers, composés principalement des intérêts d'emprunts, qui ont progressé ont permis la réalisation de grands projets, représentent désormais 4% des dépenses réelles.

Les proportions des différentes recettes sont relativement stables, marqué par une légère baisse progressive de la part des dotations :

- 57% d'impôts et taxes
- 28% de dotations et participations
- 10% de divers produits de gestion

3. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe foncière sur le bâti : 55,56%

- Taxe foncière sur le non bâti : 67,27%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 029 000€

4. Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 579 553€ soit une baisse de 22 356,84€ par rapport à l'an passé.

La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de l'école, à la création d'un cheminement doux...).

2. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses		Recettes	
	Montant		Montant
Remboursement d'emprunts	163 300,00€	Subventions	773 800,00€
Projets d'investissement	819 469,00€	FCTVA	270 000,00€
Travaux d'office	100 000€	Cessions d'immobilisations	72 008,94€
Total dépenses réelles	1 082 769,00€	Taxe aménagement	20 000,00€
Solde d'investissement reporté	851 518,49€	Excédent fonctionnement 2025	277 990,55€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	958 288,67€	Travaux d'office	100 000€
Total général	2 892 576,16€	Total recettes réelles	1 513 799,49€
		Virement de la section de fonctionnement 2026	404 744,00€
		Produits (écritures d'ordre entre section)	974 032,67€
		Total général	2 892 576,16€

3. Les principaux projets de l'année 2026

- Informatique Mairie : 10 200€
- Matériel Parc Municipal *dont petit équipement des services techniques* : 5 000€
- Eclairage public *dont remplacement des éclairages énergivores par des système LED* : 41 500€
- Aménagement stade *dont premières études de rénovation des locaux* : 12 000€
- Travaux Bâtiments communaux *dont restructuration de la Mairie, rénovation toiture espace Barrau, rénovation appartement communal, isolation hangar véhicule* : 235 700€
- Acquisition foncière *dont étude relative à l'acquisition/vente de terrains* : 10 000€
- Ecole *dont mobilier, électroménager et petits équipements* : 17 000€
- Voirie : 25 000€
- Aménagement espace urbain *dont mobilier urbain* : 32 500€
- Falaise *dont étude de l'inclinomètre* : 1 200€
- Etude projets communaux : 5 000€
- Rénovation école *dont insonorisation cantine et climatisation* : 92 000€

- Développement durable *dont signalisation piétons/cycles* : 23 569€
- Eglise : 280 000€
- Défense incendie : 4 800€
- Salle des fêtes : 18 000€
- Décorations de Noël : 6 000€

Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1. Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2025 : 107 369,00€

nouveaux crédits : 2 685 207,16€

- Recettes : crédits reportés 2025 : 773 800,00€

nouveaux crédits : 2 018 776,16€

2. Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 663€

Recettes réelles de fonctionnement / population : 784€

Produit de la foncière bâti / population : 548€